

## Les orientations méthodologiques du SRADDET pour identifier la trame verte et bleue à l'échelle d'un territoire infrarégional



Fiche n° 28

### Description

Pour identifier les éléments qui constituent la trame verte et bleue à l'échelle locale, un outil méthodologique a été élaboré à la demande des acteurs bretons, lors de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique de Bretagne (SRCE) : il s'agit du cadre méthodologique pour l'identification des continuités écologiques infrarégionales. Il est désormais inscrit comme mesure d'accompagnement biodiversité du SRADDET breton (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

La règle II-1 du SRADDET rend son application incontournable, établissant que « les documents d'urbanisme et chartes de PNR identifient les continuités écologiques sur leur territoire en s'appuyant sur [ce] cadre méthodologique ».

### ➤ Préconisations fondamentales

Le cadre méthodologique recommande la mise en œuvre de **6 préconisations fondamentales** pour identifier la trame verte et bleue des territoires infrarégionaux :

- **Adopter une approche écologique** (s'appuyer sur des données issues des milieux (écologie du paysage), des habitats naturels, de la flore et de la faune). Puis enrichir par des approches sociales, aménagement...
- **Adapter la cartographie de la TVB au territoire et à son contexte**. La cartographie de la trame verte et bleue d'un territoire est associée à un niveau géographique donné et ne peut correspondre à un simple agrandissement de la carte établie au niveau supérieur (SRCE, SCoT, etc.).
- Identifier la trame verte et bleue selon une **double approche : une approche par sous-trame** (c'est-à-dire par grand type de milieu), en privilégiant les six sous-trames du SRCE, pour mettre en évidence des éléments contributifs et des enjeux spécifiques (ex : landes) ; puis **une approche globale** intégrant l'ensemble des sous-trames, pour mieux prendre en compte la mosaïque de milieux naturels caractéristique du territoire breton.
- **Intégrer les espaces artificialisés** dans l'identification de la trame verte et bleue (prise en compte de la dynamique des milieux et objectif de reconquête écologique sur des secteurs marqués par la fragmentation des continuités écologiques). Il s'agit notamment de prendre en compte les supports de biodiversité présents dans les espaces urbanisés ou en cours d'urbanisation ainsi que leurs connexions avec les espaces agro-naturels périphériques.
- **Identifier et prendre en compte les liens fonctionnels avec les territoires périphériques** : considérer et articuler les travaux d'identification de la trame verte et bleue menés sur les territoires voisins et mettre en évidence les liens fonctionnels avec les territoires voisins au-delà des limites administratives, dans un souci de cohérence écologique.
- S'appuyer sur une **concertation avec les acteurs du territoire**, pour s'enrichir des connaissances et des savoir-faire des acteurs, et faciliter l'appropriation des enjeux de continuités écologiques et donc la mise en œuvre des actions qui pourront intervenir par la suite.

**Description (Suite)**

**➤ Les propositions méthodologiques**

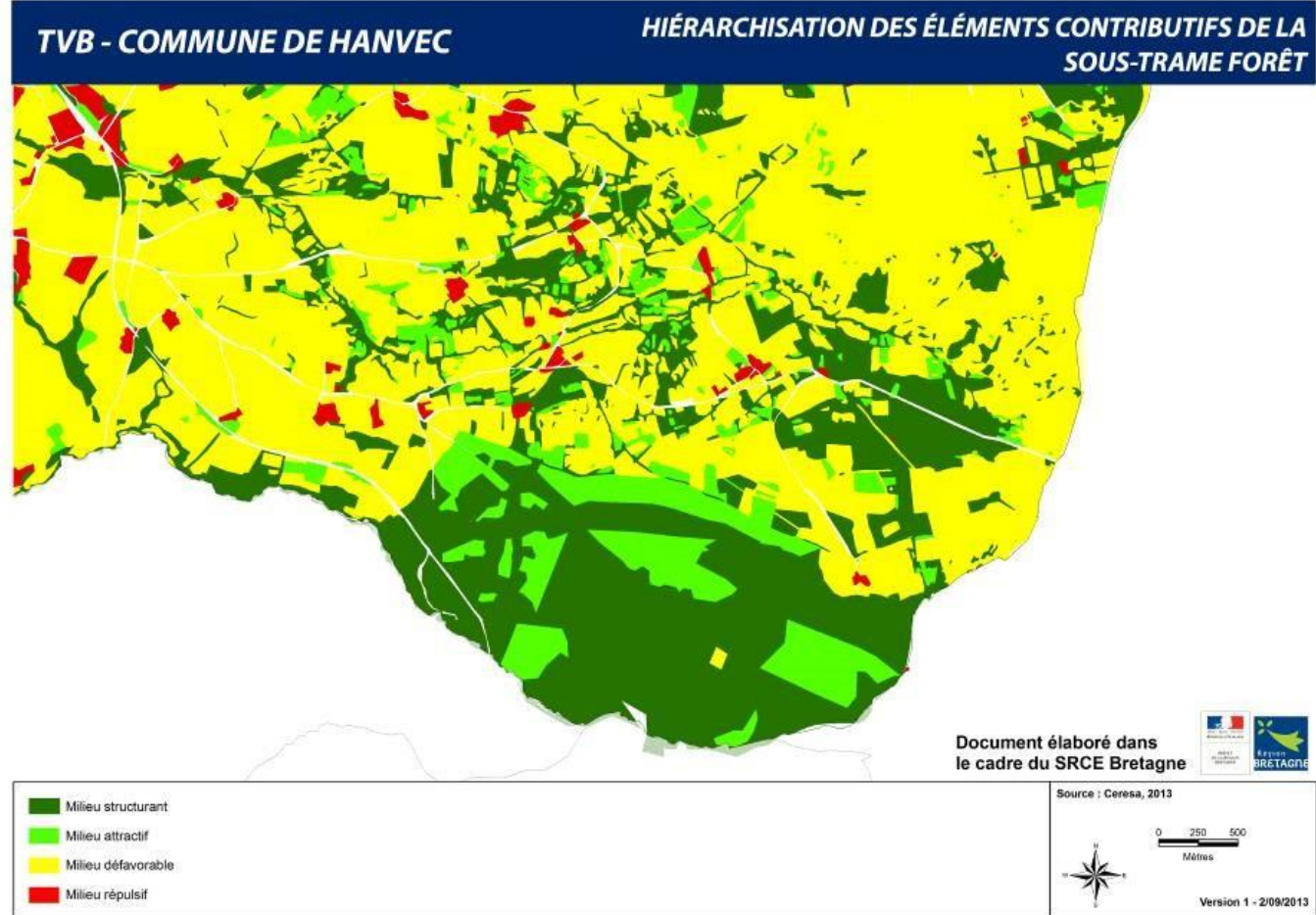
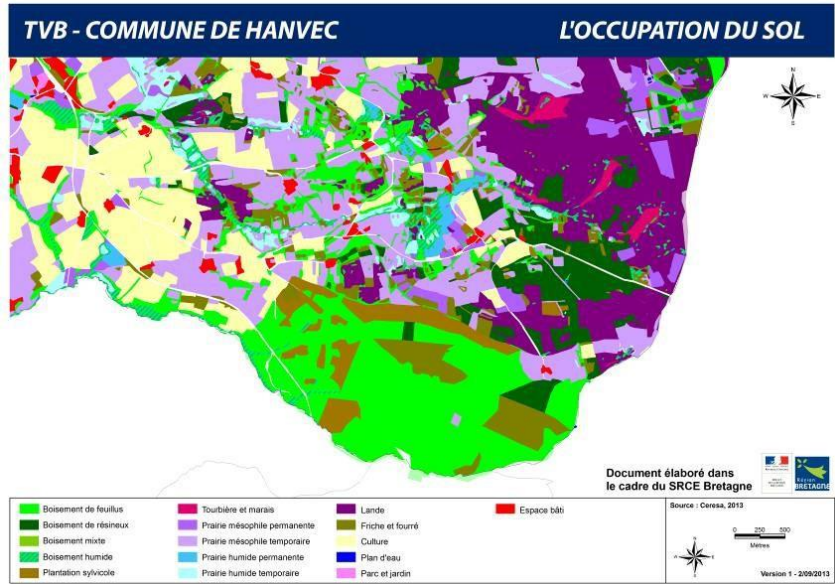
Partant des 6 préconisations fondamentales à mettre en œuvre dans un territoire pour identifier la trame verte et bleue, le cadre méthodologique du SRCE privilégie **trois phases de travail**, jalonnées d'étapes de concertation et de validation :

- **Phase 1 – Cadrage initial** : prendre connaissance du contexte du territoire (évaluer les connaissances et données disponibles) afin d'affiner les choix méthodologiques et définir les acteurs à associer à la démarche.
- **Phase 2 – Constitution de la base de travail** : compiler et harmoniser l'ensemble des données cartographiques. En fonction des choix méthodologiques opérés en fin de phase 1, l'acquisition de nouvelles données et/ou des investigations de terrain peuvent s'avérer nécessaires. Dans ce cas, il s'agit de hiérarchiser les sites et les taxons prioritaires à inventorier (montage d'un plan de prospection), étape cruciale pour un ABC.
- **Phase 3 – Identification de la trame verte et bleue** :
  - **Ce qui doit être fait a minima** :  
Sur une base de travail pertinente, adaptée au territoire et à son échelle, il s'agit de réaliser :
    - une analyse « à dire d'expert » (intuitive) pour mettre en évidence les composantes du territoire (entités naturelles, habitats, faune, flore) les plus favorables à l'expression des continuités écologiques ;
    - des traitements informatiques simples (seuils de surface) ;
    - un examen des zonages institutionnels tels que les réserves naturelles, les sites Natura 2000, etc. (par rapport à leur intégration dans la trame verte et bleue) ;
    - l'intégration des éléments de fragmentation ;
    - la vérification de la cohérence avec les documents de cadrage (SRCE, SCoT, charte de PNR, SAGE, etc. ;
    - la vérification des liens avec les territoires voisins ;
    - une concertation locale.
  - **Pour les territoires étendus ou complexes** (grande diversité et imbrication des modes d'occupation du sol notamment) :
    - ce travail peut être éclairé par des données d'espèces ou encore par des investigations de terrain. Il peut être complété par l'utilisation de traitements géomatiques pour identifier les différents réseaux écologiques et proposer des scénarios de connectivités.
    - il s'agit ensuite de choisir le mode de représentation graphique adapté.

Sur cette base, les enjeux peuvent être mis en évidence et alimenter les prises de décisions politiques.

**Description (Suite)**

Extrait du cadre méthodologique : illustration de la hiérarchisation des milieux naturels contributifs de la sous-trame forêts sur la commune de Hanvec (29)



## Les orientations méthodologiques du SRADDET pour identifier la trame verte et bleue à l'échelle d'un territoire infrarégional

N° 28

### Pour aller plus loin

Retrouvez le cadre méthodologique sur le site dédié au SRADDET :

[www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/breizhcop/sraddet/](http://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/breizhcop/sraddet/)

ou sur le site de la DREAL Bretagne :

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/cadre-methodologique-pour-identifier-les-trames-a3370.html](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/cadre-methodologique-pour-identifier-les-trames-a3370.html)

**Contact :** Gaëlle NAMONT ([gaelle.namont@bretagne.bzh](mailto:gaelle.namont@bretagne.bzh))